

Garantie de prise en charge

utilisable auprès de certains prestataires

Ce modèle de financement propose des garanties individuelles en fonction du revenu, de la fortune et des besoins. L'offre est contrôlée à travers la sélection des prestataires auprès desquels la garantie peut être utilisée. Pour ce modèle également, l'étude montre ce qui pourrait être couvert dans une fourchette comprise entre 300 et 600 millions de francs suisses par an.

Les garanties permettent aux personnes âgées de disposer d'un certain degré d'autodétermination et offrent aux communes des possibilités pour l'assurance qualité. Cependant, elles comportent des barrières à l'entrée et s'accompagnent de coûts administratifs élevés, car elles doivent faire l'objet d'une demande active. En outre, le fait que l'instrument soit basé au niveau communal ou cantonal signifie qu'il y a un risque qu'il ne soit pas mis en place partout et que, par conséquent, toutes les personnes âgées de Suisse ne reçoivent pas de soutien. Enfin, dans les modèles mis en œuvre en Suisse jusqu'à présent, les prestations fournies par les proches et par les structures de jour ne peuvent pas être prises en compte.

Important pour la mise en œuvre: afin de réduire les difficultés d'accès auxquelles les personnes âgées sont confrontées, il est nécessaire d'effectuer un travail de proximité à leurs côtés en faisant appel aux acteurs existants pour instaurer le dialogue. Les critères d'accès doivent être définis sur la base des six champs d'action pour une bonne prise en charge.

Garantie de prise en charge

Que recevrait une personne éligible?	Une garantie utilisable comme moyen de paiement auprès de prestataires prédéfinis si les coûts dépassent les moyens financiers de la personne concernée.
D'où vient l'argent?	<p>Des contribuables aux niveaux cantonal et communal.</p> <p>Les garanties sont basées sur la logique des prestations complémentaires, mais définissent les critères dans un sens plus large. Les communes financent les coûts à partir du budget social et santé.</p>
Combien cela coûte-t-il à l'État?	Comme pour le modèle des prestations complémentaires, il faut ici aussi verser entre 300 et 600 millions de francs d'aides publiques.
Avantages de ce système	<ul style="list-style-type: none">▪ Ciblé car dépendant du revenu. On a toutefois la liberté de définir les limites de revenu différemment et d'élargir ainsi le cercle des bénéficiaires.▪ Améliore l'assurance qualité grâce à la sélection des prestataires auprès desquels les garanties peuvent être utilisées.▪ En empêchant ou en retardant les entrées en foyer, on peut réduire la charge financière que les coûts résiduels des foyers font peser sur les cantons et les communes.
Inconvénients de ce système	<ul style="list-style-type: none">▪ Si les prestations de prise en charge financées sont définies de manière trop étroite, elles ne répondent pas aux besoins individuels des personnes âgées▪ Les barrières à l'entrée sont élevées si l'on ne s'adresse pas activement aux personnes âgées et si les offres existantes ne sont pas utilisées pour instaurer le dialogue▪ Les modèles de garanties existants ne prennent pas en compte les proches et les offres proposées par des bénévoles▪ L'introduction d'un instrument communal dans toute la Suisse est difficile; sans engagement fédéral, l'offre reste incomplète
Comment y parvenir?	<ul style="list-style-type: none">▪ Faire connaître et mettre en réseau les initiatives communautaires existantes.▪ Introduire des modèles de garanties dans tout le pays, via<ul style="list-style-type: none">– une loi-cadre fédérale– un concordat intercantonal– les 26 législations cantonales▪ Un financement initial par la Confédération pour soutenir le développement est envisageable

Important!

- Les personnes âgées ont souvent beaucoup de mal à accéder au système. Il est nécessaire d'effectuer un travail de proximité pour les accompagner et d'impliquer les acteurs existants pour instaurer le dialogue.